

ACCUSE DE RECEPTION

DESTINATAIRE

(ce cadre doit être complété par le club)

Club :

Section :

Adresse:

Cadre réservé à l'administration

- Dossier recevable. LYON, le _____

Dossier irrecevable (voir au dos).

Dossier incomplet (voir au dos).

➤ Votre dossier est IRRECEVABLE pour la ou les raisons suivantes :

- Dossier arrivé hors délais, soit le : au lieu du jeudi 29 mars 2007.
 - Votre club n'est pas agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

➤ Votre dossier est INCOMPLET. Si vous souhaitez donner suite à votre demande, il convient d'envoyer, avant le 20 avril 2007, les pièces cochées ci-dessous :

- Deux enveloppes timbrées, libellées à l'adresse du club ou du responsable du dossier C.N.D.S.
 - Le compte de résultat de l'année écoulée (Rappel : il doit être daté et signé du Président).
 - Le bilan comptable de l'année écoulée
 - Le budget prévisionnel de l'année en cours (Rappel : il doit être en équilibre, daté et signé du Président et la subvention F.N.D.S. sollicitée doit obligatoirement figurer en recettes).
 - L'attestation sur l'honneur signée par le Président
 - Le compte rendu de votre dernière assemblée générale avec le rapport d'activité
 - Le compte rendu financier de la subvention 2006
 - Le budget prévisionnel de chaque action (équilibré, daté et signé du Président)
 - Le n° SIRET (14 chiffres)
 - Un R.I.B.
 - Le n° de récépissé en Préfecture